



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2016-2017

PAGE N°
1

Règlements championnat JEUNES de la Ligue Grand Est de Badminton

INDICE DE REVISION	DATE D'APPLICATION	OBJET DE LA REVISION
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		
I		

REDACTEURS

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ

DESTINATAIRES

Membres du CD de la LGEBaD, les CODEP de la LGEBaD, les clubs participants



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2016-2017

PAGE N°

2

SOMMAIRE

1. OBJET.....	3
2. DOMAINE D'APPLICATION.....	3
3. REFERENCES.....	3
4. DEFINITIONS.....	3
5. DESCRIPTION DETAILLEE	
ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....	5
ART. 2 QUALIFICATIONS.....	6
ART. 3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES.....	6
ART. 4 REMPLACEMENTS.....	7
ART. 5 ORGANISATION DE LA COMPETITION.....	7



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2016-2017

PAGE N°

3

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton.

Il précise les modalités d'inscription, de participation et de qualification à cette compétition.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

3. REFERENCES

Guide du Badminton : Principes sportifs.

Guide du Badminton : Règlement Général des Compétitions.

Guide du Badminton : Tenues vestimentaires et publicités.

Guide du Badminton : Statut des joueurs.

4. DEFINITIONS

CJ : Circuit Jeune.

CODEP : Comité Départemental.

CDJ : Commission Départementale Jeunes.

CRA : Commission Régionale d'Arbitrage de la région Grand-Est.

CRJ : Commission Régionale Jeunes.

JA : Juge-Arbitre.

LGEBaD : Ligue Grand Est de Badminton.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2016-2017

PAGE N°

4

5. DESCRIPTION DETAILLEE

Le championnat jeunes est une compétition officielle individuelle organisée par le LGEBaD à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champions de la LGEBaD dans chaque catégorie jeunes et dans chaque discipline.

Elle est ouverte aux catégories :

- Poussin
- Benjamin
- Minime
- Cadet
- Junior

Elle se déroule sur un weekend pour toutes ces catégories et dans toutes les disciplines : simple, double et mixte (sous réserve d'un nombre suffisant de joueurs dans chaque catégorie, voir art.5.4).

La participation à cette compétition est soumise à qualification d'après l'art.2. Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement.

En dehors de la catégorie poussin, chaque joueurs (ou paires) champion « régional » dans sa discipline est qualifié pour le championnat de France Jeunes. Exception faite de l'art.5.4.

Le championnat jeunes de la ligue Grand Est de Badminton s'inscrit dans le calendrier général des compétitions diffusé par la LGEBaD et sa gestion est confiée par la LGEBaD à la CRJ.

Pour la LGEBaD

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions

Benoit LAURENT

Tél. : 06 84 51 01 24

Email : crj@badmintongrandest.com



ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS

- 1.1 Le championnat jeunes est ouvert aux jeunes joueurs de la LGEBaD licenciés à la FFBaD.
- 1.2 Chaque jeune participant doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de son inscription et être licencié dans un club de la LGEBaD.
- 1.3 Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, sous réserve d'être qualifiés. Voir art.2.
- 1.4 Un joueur peut s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne mais pas l'inverse. Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines (idem règlement du championnat de France jeunes art 3.3.1).
Seuls les joueurs de catégorie d'âge poussin ne sont pas soumis à cette obligation tant que la discipline où ils sont surclassés n'excède pas benjamin.
- 1.5 Les joueurs MiniBaD peuvent également participer s'ils sont inscrits dans la catégorie poussin.
- 1.6 A partir de la catégorie minime incluse, un joueur peut participer à la fois au championnat jeunes et au championnat adultes.
- 1.7 **La LGEBaD prendra en charge les volants durant toute la compétition.**
- 1.8 Les inscriptions se feront par le biais des CODEP pour les joueurs (ou paires) qualifiés directement et par le biais des clubs pour les joueurs (ou paires) qualifiés au CPPH. Voir art.2.
- 1.9 Les inscriptions se feront via l'outil badnet de préférence, avant une date définie par la CRJ et publiée en temps utile aux clubs et CODEP.
- 1.10 **Les frais d'inscriptions s'élèvent à :**
 - 10 € pour 1 tableau
 - 12€ pour 2 tableaux
 - 14€ pour 3 tableaux
- 1.11 **Les frais d'inscription seront pris en charge par les clubs. Sauf accord interne CODEP.**
- 1.12 Les frais d'inscription sont payables dans les 7 jours qui suivent la diffusion de la liste définitive des joueurs qualifiés.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2016-2017

PAGE N°

6

ART.2 QUALIFICATIONS

2.1. Sont qualifiés au championnat jeunes de la LGEBaD :

1. Qualification directe : les 9 champions départementaux dans tous les tableaux (poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors).
2. Qualification au CPPH : Les joueurs (ou paires) les mieux classés au CPPH au lendemain de la date limite des inscriptions et non qualifiés par les critères précédents jusqu'à parvenir à 16 qualifiés dans les tableaux de simples et à 12 paires qualifiées dans les tableaux de doubles.
- 2.2. **Si un joueur (une paire) champion départemental n'est pas inscrit à l'issue de la date limite d'inscription, sa place de qualifié direct n'est pas transmise au vice-champion de son département (ou à la paire vice-championne), mais un joueur (une paire) supplémentaire sera qualifié via le CPPH.**
- 2.3. Remplaçants : les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre décroissant au CPPH (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double).
- 2.4. Départage des joueurs (ou paires) en cas d'égalité : C'est le joueur ou la paire le (ou la) plus jeune qui est qualifié(e).
- 2.5. A l'issue des inscriptions, une liste des joueurs et paires qualifiés ainsi que des joueurs et paires remplaçants dans chaque catégorie et dans chaque discipline sera publiée par la CRJ auprès de tous les clubs ayant des joueurs inscrits.
- 2.6. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CRA ne pourront pas participer au championnat jeunes de la LGEBaD pendant la durée de la sanction.

ART.3 CONSTITUTION DES PAIRES DE DOUBLES

Si par principe les paires de doubles championnes départementales appartiennent au même CODEP (ou groupement de CODEP dans le cas du 10/52), les paires qualifiables via le CPPH peuvent être issues de CODEP différents, tant que les joueurs sont licenciés dans un club de la LGEBaD.



**Ligue Grand Est de
Badminton**
Maison des Sports
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE

Identifiant :
Championnat Jeunes
LGEBaD 2016-2017

PAGE N°

7

ART.4 REMPLACEMENTS

- 4.1 Le remplacement d'un joueur ou d'une paire forfait ne peut plus avoir lieu après le tirage au sort des tableaux sauf accord de la CRJ et validation du JA de la compétition.
- 4.2 Disciplines de simple : En cas de forfait d'un joueur qualifié, c'est le 1^{ier} remplaçant de la liste définie dans l'art 2.5. qui sera appelé.
- 4.3 Disciplines de doubles : En cas de forfait d'un des joueurs d'une paire qualifiée, à fortiori des deux, celle-ci est déclarée forfait. C'est la 1^{ière} paire remplaçante de la liste définie dans art 2.5. qui sera appelée.

ART.5 ORGANISATION DE LA COMPETITION

- 5.1 Tous les tableaux se disputent en élimination directe. La place attribuée dans chacun de ces tableaux est basée sur le CPPH des joueurs (ou paires) à la date du tirage au sort.
- 5.2 Une petite finale sera disputée afin de désigner les joueurs (ou les paires) classés 3^{ième} et 4^{ième} de la compétition.
- 5.3 Dans la mesure du possible et notamment si le nombre de terrains le permet, les joueurs éliminés durant la phase d'élimination directe seront réintégréés dans un nouveau tableau afin de procéder à un classement intégral des joueurs (paires).
- 5.4 Un tableau doit compter au moins 4 joueurs (ou paires) pour pouvoir avoir lieu. Toutefois, si un tableau ne compte que 3 joueurs (ou paires) inscrites, il pourra être maintenu après accord de tous les joueurs, de la CRJ et validation du JA de la compétition.
- 5.5 Un tableau avec moins de 3 joueurs (ou paires) ne pourra jamais avoir lieu. Dans ce cas, aucun joueur (ou paire) ne sera désigné champion de la LGEBaD dans ce tableau ni ne pourra prétendre à une qualification directe au championnat de France.
Extrait du règlement du championnat de France Jeunes : « les champions et vice-champions régionaux doivent être issus d'un championnat régional régulier, c'est-à-dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs/paires ne pourra donc pas proposer de champions et vice-champions régionaux ».